

RAISON GARDÉE SUR LE TELETRAVAIL

L'UNSA Douane de Nouvelle-Aquitaine a indiqué à Monsieur PUCETTI, que le télétravail actuellement subi par un grand nombre d'agents, pouvait devenir une source supplémentaire de stress et de burnout si les préconisations de travail recensées sur une fiche du Secrétariat général de Bercy étaient prises comme obligations.

En effet :

- certaines activités de services ne se prêtent pas forcément à ce mode de travail sur tous les jours de la semaine ;
- certains agents peuvent être perturbés par l'environnement familial ;
- certains autres manquent d'un entraînement collectif de travail ;
- certains autres (parmi les plus âgés) sont en perte d'autonomie face aux technologies ;
- certains autres n'ont pas les conditions matérielles adéquates (petit appartement, pas de poste de travail isolé ..) ;
- certains autres enfin cumulent une angoisse liée à la situation sanitaire (plus possible de voir des proches, proches atteint du COVID19 ...) à l'angoisse du télétravail.

Il ne faudrait pas que les directeurs interprètent la dernière note des préconisations sur le télétravail comme des obligations, y compris sur les résultats à attendre des agents. On ne peut, en effet, calquer une fiche qui s'applique à des agents volontaires pour exercer du télétravail à des agents contraints à ce mode de travail ,qui plus est, dans les conditions actuelles.

POINT TÉLÉPHONIQUE DINA (27/03)

Le DI a, pour commencer, fait le point sur la santé des agents de la DINA :

- L'agente de la BSI de Limoges n'a finalement pas le COVID19, les 4 agents mis en quatorzaine vont donc réintégrer le service.
- L'agent de la BSI de Poitiers n'est pas non plus positif au COVID19.
- Par contre, l'agente en poste au CODT est, quant à elle, positive au test COVID19, donc les 2 agents du CODT qui étaient en quatorzaine le resteront.
- D'autres agents restent, par prudence, en quatorzaine, 2 à Oloron, 1 à la BSI de Bayonne, 1 au CRPC de Bayonne, 1 à la RI, 1 à la RH, 1 à la Brigade de Mérignac.

L'UNSA a demandé si des mesures étaient prises pour désinfecter les surfaces de travail du CODT. On nous confirme que cette prévention était déjà appliquée, puisque les agents effectuent à chaque changement de vacation des opérations de désinfection de l'environnement de travail.

Nous avons également fait valoir la conscience professionnelle des agents des brigades qui adaptent leur cote individuelle de service pour prendre en compte les défections des collègues mis en quatorzaine.

Sur ces deux points, le Directeur salue ces initiatives.

Sur la question de la réduction du nombre d'agents en présentiel dans les services, qui avait aussi été, dès le départ, une demande de l'UNSA, le DI poursuit cette évolution ; ainsi les bureaux de La Rochelle et Bayonne vont passer de 3 à 2 en agents présents. Concernant la surveillance, la cote des services devra s'adapter à l'effectif disponible. Petite précision pour la moyenne de nuit des brigades arrêtée au 17 mars, cela concerne bien l'organisation des cotes.

Concernant les agents réservistes, bien que la position du DI se soit pas arrêtée, les demandes seront examinées au cas par cas selon les nécessités de service.

Le DI confirme que le fret express est prioritaire car selon lui il recouvre des trafics de fourmis constituant de la grande fraude. Il envisage, si le trafic aérien s'éteint par exemple à Mérignac, de réorienter les contrôles sur le fret express et postal.

Informé de 2 cas de COVID19 chez des postiers au centre de tri de Dax, Monsieur PUCETTI indique que ce personnel n'étant plus en poste et les règles de quatorzaine s'appliquant, rien ne s'opposait à ce que des agents des douanes y exercent des contrôles.

Concernant les masques nous devrions dans peu de temps recevoir des masques mais le DI n'a pu préciser leur nombre. Désormais, après les personnels soignants, la police, la gendarmerie et les douanes sont prioritaires.

C'est pourquoi le DI s'oriente vers une nouvelle doctrine d'utilisation des masques qui pourrait être celle-là : "le port du masque est autorisé, dès lors que les agents des douanes s'estiment être dans une situation qui le nécessite."

L'UNSA est également intervenue sur l'offre « e-formation » qui est appréciée tant par la pluralité que par l'intérêt des thèmes, mais dont les modalités pratiques pour y accéder, notamment Mélusine, ne sont pas optimum dans de nombreux cas, notamment pour ceux qui ne possèdent pas d'ordinateur professionnel, mais pas que ... !

Enfin à notre interrogation sur la date à laquelle sera versé le montant des jours CET, il semble qu'on puisse le retrouver sur la paye d'avril.

Le DI de Nouvelle-Aquitaine a ouvert une **messagerie (BALF)** à l'attention des agents qui souhaiteraient interpeller directement le Directeur interrégional dans le cadre de la crise que nous traversons. A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. « [ladinavousecoute](#) »

L'administration a mis en place une **plateforme IAPR** qui propose dès maintenant un soutien psychologique individualisé par téléphone. Les entretiens avec des psychologues formés sont anonymes et strictement confidentiels. Vous pouvez joindre un psychologue directement de jour comme de nuit au numéro gratuit suivant : **08 00 87 09 44- (24h/24,7j/7)**

**MAIS RIEN NE REMPLACE LES CORPS INTERMEDIAIRES
EN TOUTE PERIODE**

**C'est pourquoi vous êtes nombreux à nous faire remonter
vos interrogations, vos soucis. L'UNSA reste à votre écoute.**

**Pour nos adhérents, nous faisons un compte rendu de chaque réunion téléphonique
avec le DI et pour tous les agents publions ce journal, à intervalles plus espacés.**